

UNION CYCLISTE DE MONACO

Monaco – La Turbie 10^{ème} Souvenir Jean-Luc Schopf

Dimanche 12 juillet 2015

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **Monaco – La Turbie 10^{ème} Souvenir Jean-Luc Schopf** est organisée par l'Union Cycliste de Monaco 12 avenue des Castelans 98000 Monaco sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le 12/07/2015.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories 1ère cat., 2ème cat., 3ème cat. Hommes Junior. Elle est inscrite au calendrier régional FFC Côte d'Azur.

L'épreuve est classée en classe 1.12.7.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à tous les coureurs des catégories 1-2-3-J français ainsi qu'aux coureurs étrangers de même catégorie.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le 12/07/2015 à partir de 10h à La Turbie, Les hauts de Monte Carlo parking après le restaurant les Santons.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes ou les coureurs se fait à la permanence de 11h30 à 12h30 le 12/07/2015.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h30 et aura lieu à La Turbie, Les hauts de Monte Carlo parking après le restaurant les Santons.

ARTICLE 5. DEPART

Le départ est prévu à 13h30 à La Turbie, Les hauts de Monte Carlo

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence qui sera spécifiée lors de la réunion des directeurs sportifs.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par une société agréée.

Le service est assuré au moyen de 2 véhicules.

ARTICLE 8. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements seront permis à partir du kilomètre 50 jusqu'au kilomètre 118 (La Trinité)

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Les Trois premiers au scratch
- Le Premier de chaque catégorie
- **ARTICLE 12. PRIX**

Classement	Prix
1	240 €
2	180 €
3	140 €
4	120 €
5	100 €
6	80 €
7	70 €
8	60 €
9	50 €
10	40 €
11	36 €
12	28 €
13	24 €
14	18 €
15	14 €
TOTAL	1 200 €

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage peut avoir lieu à La Turbie Salle Municipale.

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le premier de chaque catégorie

ARTICLE 15. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.